

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Azote 96% - Hydrogène 4%
Description chimique	Azote 96% - Hydrogène 4%
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	Exempté d'enregistrement (Annexe IV/V REACH)
Formule chimique	N ₂ , H ₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Analyse chimique, étalonnage, contrôle qualité (de routine) Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Aucune

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	info@multigas.ch

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers	Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280
---------	----------------------------------	------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger


GHS04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) --	96%	Press. Gas (Comp.), H280
Hydrogène	(N° CAS) 1333-74-0 (N° CE) 215-605-7 (N° Index) 001-001-00-9 (N° d'enregistrement) --	4%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Donnée non disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx

En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
En cas de contact avec la peau	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
En cas de contact avec les yeux	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
En cas d'ingestion	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie
Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
Produits de combustion dangereux	Aucun

5.3. Information supplémentaire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz
Assurer une ventilation adéquate
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

-

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Azote	7727-37-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Hydrogène	1333-74-0	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166

Protection de la peau Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Protection respiratoire Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

• État physique à 20°C / 101.3kPa	Gaz
• Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	-196.17°C
Point d'éclair	Donnée non disponible
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur [20°C]	Donnée non disponible
Pression de vapeur [50°C]	Donnée non disponible
Densité de vapeur	0.93
Densité relative, liquide (eau=1)	Donnée non disponible

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx

Densité relative, gaz (air=1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire	26.88 g/mol
Température critique [°C]	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction avec n'importe quelles matières communes dans conditions sèches ou humides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait pas être produits

 Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feux. Oxydes d'Azote (NO_x)

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Donnée non disponible
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagenicité des cellules	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par inhalation	Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Evaluation	Donnée non disponible
------------	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse
Produit	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Emballages contaminés	-
Code OMOd	16 05 05 Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1956	1956	1956

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ COMPRIMÉ, N.S.A., (Azote, hydrogène)	COMPRESSED GAS, N.O.S., (Nitrogen, Hydrogen)	Compressed gas, n.o.s., (Nitrogen, Hydrogen)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Etiquetage

**ADR/RID
IMDG
IATA**

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

14.4. Groupe d'emballage
**ADR/RID
IMDG
IATA**

-

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID	Non
IMDG	No

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx

ICAO-TI / IATA-DGR

No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée pas disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations
Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)
 CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
 CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
 EIGA : European Industrial Gases Association
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
 EPI : Equipements de protection individuelle
 EN : European Norm -Norme Européenne
 ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë
 IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
 IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
 LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
 PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

Azote 96% - Hydrogène 4%
MTGxxx

- REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
- STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
- UN : United Nations - Nations Unies
- vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3
Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+403 protéger du rayonnement solaire. stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide